


Novembre 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

CONSEIL

Cent quarante-cinquième session

Rome, 3-7 décembre 2012

Rapport de la cent quarante-septième session du Comité financier (5-9 novembre 2012)

Résumé

À sa seconde session de 2012, le Comité a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions relevant de son mandat. Dans le rapport sur les travaux de sa cent quarante-septième session, il a :

- fait des recommandations spécifiques au Conseil sur: i) les contributions mises en recouvrement, qu'il a exhorté les Membres à régler ponctuellement et dans leur intégralité (par. 7); ii) les comptes vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011 (par. 10); iii) les recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), notamment sur le barème des traitements révisé applicable aux agents de la catégorie des Services généraux (par. 31); et iv) les amendements proposés au Règlement général de l'Organisation (par. 54);
- informé le Conseil qu'il a décidé i) d'accepter les taux suggérés pour le calcul de la remise accordée aux États Membres dans le cadre du plan d'incitation destiné à encourager le paiement rapide des contributions (par. 12); ii) d'approuver les comptes du Groupement d'achats du personnel de la FAO pour 2011 (par. 13); iii) d'entériner la création d'un nouveau volet au titre du fonds autorenouvelable du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement, afin de faire face aux situations d'urgence de niveau 3 (par. 21); iv) d'approuver la proposition du Directeur général relative à la modification de la politique de communication des rapports de vérification du Bureau de l'Inspecteur général (par. 40); et v) d'approuver la proposition d'actualisation de la Charte du Bureau de l'Inspecteur général (par. 48);
- appelé l'attention du Conseil sur les indications qu'il a données au Secrétariat au sujet de la situation financière de l'Organisation, des questions budgétaires, des ressources humaines, du cadre des systèmes administratif et d'information, et des questions de supervision;
- mis en évidence les initiatives du Conseil visant à améliorer ses propres travaux.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

Mesures suggérées au Conseil

- a) Le Conseil est invité à approuver les recommandations du Comité sur le paiement ponctuel des contributions mises en recouvrement, les comptes vérifiés pour l'exercice biennal 2010-2011, les recommandations de la CFPI, et les amendements proposés au Règlement général de l'Organisation.
- b) Il est prié de prendre note des décisions du Comité concernant les taux de remise applicables dans le cadre du plan d'incitation, les comptes du Groupement d'achats du personnel de la FAO pour 2011, le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement, la politique de communication des rapports de vérification du Bureau de l'Inspecteur général et la Charte dudit Bureau.
- c) Il est appelé à entériner les indications que le Comité a données au Secrétariat sur toutes les autres questions relevant de son mandat, ainsi que les initiatives visant à améliorer les méthodes de travail du Comité.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06 570 53719

Table des matières

	Pages
Introduction	5
Suivi de la situation financière	6
Situation financière de l'organisation	6
Comptes vérifiés de la FAO 2010-2011.....	6
PROJET DE RÉOLUTION DE LA CONFÉRENCE	7
Plan d'incitation au paiement rapide des contributions	7
Comptes vérifiés – Groupement d'achats du personnel de la FAO 2011	7
Questions budgétaires	8
Changements transformationnels au cours de l'exercice biennal 2012-2013	8
Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate	8
Rapport annuel sur les dépenses d'appui (dépenses et recouvrements).....	9
Cadre stratégique révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2014-2017	10
Ressources humaines.....	10
Rapport intérimaire sur la mise en application du Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines 2012-2013	10
Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités)	11
Cadre des systèmes administratifs et informatiques	11
Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Système mondial de gestion des ressources	11
Contrôle.....	12
Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes	12
Communication des rapports de vérification interne	12
Politique de protection des fonctionnaires et collaborateurs qui dénoncent des irrégularités.....	13
Fréquence des rapports du Comité de vérification de la FAO	13
Mandat du Comité de vérification de la FAO	14
Charte du Bureau de l'Inspecteur général	14
Examen des organes statutaires relevant de l'article XIV ayant pour objet de permettre à ceux-ci d'exercer une plus grande autorité financière et administrative tout en restant dans le cadre de la FAO.....	15
État d'avancement du programme relatif à la déclaration de situation financière.....	15
Amendements proposés aux articles XXXVII et XL du Règlement général de l'Organisation	15
Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier	16
Programme de travail pluriannuel du Comité financier pour 2010-2013	16
Recommandations du Comité financier non encore appliquées: situation	16
Méthodes de travail du Comité financier	16

Autres questions	17
Date et lieu de la cent quarante-huitième session	17
Sélection et nomination du Commissaire aux comptes: situation.....	17
ANNEXE I - Documents d'information	18
• État des contributions mises en recouvrement et des arriérés	18
• Comptes vérifiés – Mutuelle de crédit de la FAO 2011	18
• Rapports du Corps commun d'inspection:.....	18
○ État de préparation des organismes des Nations Unies en vue de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public	18
○ Examen de la gestion globale des risques dans le système des Nations Unies	18
○ Examen des services médicaux des organismes des Nations Unies	18

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport de sa cent quarante-septième session.
2. Outre le Président, M. MOUNGUI MÉDI, ont assisté à la session les représentants suivants des Membres:
 - M. Matthew Worrell (Australie)
 - M. Olyntho Vieira (Brésil)
 - M. Laurent D. Couliadiati (Burkina Faso)
 - M^{me} Karen E. Johnson (États-Unis d'Amérique)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - M. Shobhana K. Pattanayak (Inde)
 - M. Hideya Yamada (Japon)
 - M^{me} Manar Sabah Mohammad Al-Sabah (Koweït)
 - M. Mohamed Lemghari (Maroc)
 - M^{me} Emma María José Rodríguez Sifuentes (Mexique)
 - M. Ronald Elkhuisen (Pays-Bas)
 - M. Mohamed Eltayeb Elfaki Elnor (Soudan)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - M. Alan Romero Zavala (Mexique) avait été désigné en remplacement de M^{me} Emma María José Rodríguez Sifuentes pendant une partie de cette session;
 - M. Mohamed Lemghari (Maroc) avait été désigné pour remplacer M. Faouzi Lekjaa à cette session;
 - M. Jorge E. Solares (États-Unis d'Amérique) avait été désigné pour remplacer M^{me} Johnson pendant une partie de cette session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé sur le site internet des organes directeurs et statutaires à l'adresse:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/remplacants-des-representants/fr/>.
5. Des observateurs sans droit de parole des États Membres suivants ont aussi assisté à la cent quarante-septième session du Comité financier:
 - Allemagne
 - Canada
 - Chine
 - France
 - Irlande
 - Pakistan
 - Philippines
 - Pologne
 - République islamique d'Iran
 - République slovaque
 - Saint-Marin
 - Suisse
 - Thaïlande
 - Turquie
 - Union européenne

Suivi de la situation financière

Situation financière de l'organisation

6. Le Comité a examiné la situation financière de l'Organisation au 30 juin 2012 et la prévision des flux de trésorerie pour 2012, y compris les liquidités de l'Organisation, l'état des contributions mises en recouvrement et non acquittées, les placements à long terme, les obligations de dépenses liées au personnel, le déficit du Fonds général de l'Organisation et le montant des dépenses au titre du Programme de coopération technique (PCT). Un état actualisé des contributions courantes et des arriérés, ainsi que de la situation de trésorerie de l'Organisation à la fin d'octobre 2012 lui a également été présenté.

7. Le Comité:

- a) **notant que la situation de trésorerie à la fin d'octobre 2012 ne permettait de couvrir les dépenses prévisionnelles que jusqu'à la fin de novembre et que l'Organisation restait exposée à des retards de paiements, a exhorté tous les États Membres à régler ponctuellement et intégralement leurs contributions au budget ordinaire, de sorte que la FAO dispose des liquidités nécessaires pour exécuter son programme de travail sans avoir à recourir à des emprunts extérieurs;**
- b) **reconnaissant que le sous-financement des obligations de dépenses liées au personnel était un problème récurrent, a demandé que la question soit étudiée lors d'une réunion informelle des représentants permanents et des membres du Comité financier, au premier trimestre de 2013, avant que lui-même ne l'examine lors de sa prochaine session ordinaire, et a demandé en outre que le document à examiner – qui sera établi par le Secrétariat et qui proposera plusieurs options – soit mis à disposition au moins 30 jours avant la réunion informelle;**
- c) **a souligné l'intérêt du Programme de coopération technique et souligné également qu'il fallait accélérer sa mise en application.**

Comptes vérifiés de la FAO 2010-2011

8. Le Comité a été informé que le Commissaire aux comptes avait émis une opinion sans réserve à l'issue de la vérification des états financiers de l'Organisation pour l'exercice biennal 2010-2011. Dans la présentation de ses conclusions, le Commissaire aux comptes a indiqué que le rapport détaillé qui accompagnait cette opinion comprenait un certain nombre de recommandations et de commentaires sur différents points, dont: les plans en faveur du personnel et leur financement, l'état du règlement des contributions mises en recouvrement et la situation de trésorerie de l'Organisation, la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), la gestion axée sur les résultats (GAR), le Programme de coopération technique (PCT), la gestion des urgences et de la réhabilitation, la gestion des ressources humaines, l'évaluation des projets et les bureaux décentralisés. Le Comité a noté avec une certaine préoccupation le nombre de recommandations significatives et à caractère fondamental dans le rapport et ayant trait au fonctionnement administratif de l'Organisation.

9. Le Comité:

- a) **a accueilli favorablement l'opinion sans réserve émise par Commissaire aux comptes et s'est félicité de la qualité du rapport détaillé;**
- b) **a noté avec satisfaction que le Commissaire aux comptes avait procédé à la vérification des comptes en étroite collaboration avec le Secrétariat;**
- c) **a indiqué attendre avec intérêt de recevoir le retour d'information du Secrétariat sur la mise en œuvre des recommandations, en particulier celles portant sur les procédures internes;**
- d) **a demandé au Secrétariat de lui préparer, pour sa prochaine session ordinaire, un rapport faisant le point sur le cadre d'obligation redditionnelle et de contrôle interne envisagé par l'Organisation;**

- e) **a proposé** d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant du rapport détaillé pour 2010-2011, y compris la réponse de la Direction à ces recommandations, lors d'une réunion informelle début 2013, avant sa prochaine session ordinaire.

10. Le Comité, prenant acte des observations et éclaircissements fournis par le Commissaire aux comptes et le Secrétariat, **a recommandé** au Conseil de présenter à la Conférence, pour adoption, les comptes vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité est donc convenu de présenter au Conseil le projet de résolution ci-après, en vue de sa transmission à la Conférence.

PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE

Comptes vérifiés de la FAO 2010-2011

LA CONFÉRENCE,

Avant examiné le rapport de la cent quarante-cinquième session du Conseil,

Avant examiné les comptes vérifiés de la FAO pour 2010-2011 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

Adopte les comptes vérifiés.

(Résolution adoptée le ... 2013)

Plan d'incitation au paiement rapide des contributions

11. Le Comité a pris note du document FC 147/4 – *Plan d'incitation au paiement rapide des contributions*, et a examiné la question de l'efficacité du plan.

12. Le Comité:

- a) **a demandé** au Secrétariat d'étudier l'efficacité et le coût de gestion du plan d'incitation et de présenter les résultats de cette analyse à la session du Comité qui se tiendra au printemps 2013, en envisageant divers moyens d'encourager le paiement rapide des contributions;
- b) **a approuvé** les taux de 0,01 pour cent pour les contributions en USD et de 0,15 pour cent pour celles en EUR proposés par le Directeur général pour calculer la remise accordée à chaque État Membre qui s'est intégralement acquitté de ses contributions avant le 31 mars 2012; la remise ainsi calculée sera déduite des contributions de 2013;
- c) **a demandé** au Secrétariat de donner des informations, dans ses futurs rapports sur la question, sur les mesures prises par la Direction pour appeler l'attention des États Membres sur l'obligation qui leur est faite de régler leurs contributions dans les délais et dans leur intégralité.

Comptes vérifiés – Groupement d'achats du personnel de la FAO 2011

13. Le Comité a examiné le document FC 147/5 – *Comptes vérifiés – Groupement d'achats du personnel de la FAO 2011*, et a pris note des comptes vérifiés et de la situation financière du Groupement d'achats pour la période visée. Il a noté avec satisfaction que le Groupement d'achat fonctionnait de façon plus efficace. Le Commissaire aux comptes ayant émis une opinion sans réserve, le Comité financier a accueilli favorablement le rapport et a approuvé les comptes vérifiés.

Questions budgétaires

Changements transformationnels au cours de l'exercice biennal 2012-2013

14. Le Comité s'est félicité du document sur les changements transformationnels au cours de l'exercice biennal 2012-2013, et a pris note des progrès accomplis s'agissant des mesures précédemment approuvées par le Conseil, ainsi que d'autres initiatives de renforcement institutionnel.

15. Le Comité s'est notamment penché sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de décentralisation, sur la fonction de gestion des ressources humaines et sur la création du Bureau de la communication, des partenariats et des activités de plaidoyer. Il a également examiné les autres mesures de transformation et les changements y relatifs ayant une incidence sur les postes et l'organisation hiérarchique.

16. **Le Comité:**

- a) **a noté que les avis et les décisions du Conseil avaient été suivis en ce qui concerne la mise en œuvre et la poursuite de la mise en œuvre des changements transformationnels en 2012-2013;**
- b) **a approuvé le nombre de postes tel que révisé, et la nouvelle répartition des crédits ouverts entre les différents chapitres budgétaires telle qu'elle apparaît au tableau 2 du document CL 145/3.**

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate

17. Le Comité s'est penché sur les aspects financiers de la mise en œuvre du PAI présentés à la section V (paragraphe 58 à 61) du document CL 145/10, *Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate*, et a pris note de l'état des dépenses à la fin août 2012 pour les différents projets du PAI.

18. **Le Comité:**

- a) **a réservé un accueil favorable au rapport intérimaire CL 145/10 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate pour l'année 2012;**
- b) **a examiné les progrès accomplis quant au budget et aux dépenses du PAI pour 2012, qui figurent aux paragraphes 58 à 61 de la section V dudit rapport;**
- c) **a noté que les fonds affectés à un certain nombre d'éléments du PAI n'ayant pas été intégralement dépensés, il devrait en résulter à la fin 2012 à un report de fonds de 3,5 millions d'USD environ, et qu'aucun report n'était à prévoir après 2013 ;**
- d) **a pris note du fait qu'un rapport complet sur les résultats financiers pour 2012 figurerait dans le rapport annuel 2012 sur le PAI, qui serait présenté à sa session de mars 2013, accompagné du budget 2013.**
- e) **a demandé que d'ici là un document décrivant dans les grandes lignes les progrès réalisés quant au Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS), à la politique de mobilité ainsi qu'à la vision et au programme de mise en œuvre du changement de culture soit soumis aux membres du Comité financier;**
- f) **a pris note du fait qu'un rapport sur les dispositions de mise en œuvre post-PAI serait présenté en 2013.**

Rapport annuel sur le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement

19. Le Comité a pris note du document FC 147/8 et a félicité le Secrétariat pour sa gestion du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (SFERA). Il a reconnu l'importance du Fonds à l'heure de traiter les situations d'urgence et a reconnu les progrès accomplis en matière de mise en œuvre des recommandations qui avaient été faites par le Commissaire aux comptes au sujet de la gestion et de la gouvernance du Fonds.

20. Le Comité a examiné la création d'un nouveau volet au titre du fonds autorenewable, volet devant permettre de faire face aux situations d'urgence de niveau 3, ainsi que la question d'une étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans ce domaine, notamment avec le PAM.

21. **Le Comité:**

- a) **a pris note des résultats du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement pendant la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et s'est félicité du rôle crucial joué par le Fonds, qui donne à la FAO les moyens d'intervenir à temps dès les premiers stades, qui sont des stades critiques;**
- b) **a pris note des progrès accomplis s'agissant de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes;**
- c) **a approuvé la création d'un nouveau volet au titre du fonds autorenewable du Fonds spécial, volet devant donner à l'Organisation les moyens de se préparer à des situations d'urgence de niveau 3 et d'y faire face.**

Rapport annuel sur les dépenses d'appui (dépenses et recouvrements)

22. Le Comité a examiné le *Rapport annuel sur les dépenses d'appui (dépenses et recouvrements)* et noté qu'avait été mise en œuvre la politique relative aux dépenses d'appui au cours de la période allant du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012. Des taux conformes à la politique actuellement approuvée avaient été appliqués à la totalité des 799 projets de fonds fiduciaire que la FAO avait ouverts dans cet intervalle, et 89,8 pour cent de ces projets avaient été approuvés à leur taux plafond. Le Comité a aussi noté que les taux appliqués à certains projets étaient inférieurs aux taux plafond. Le Comité a demandé que les prochains rapports annuels ventilent davantage les statistiques concernant les projets approuvés à leur taux plafond pour indiquer le type, le nombre et le volume de ces projets approuvés à un taux PSC non standard.

23. Le Comité a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre du mécanisme visant à améliorer le recouvrement des dépenses d'appui approuvées par le Conseil en décembre 2011 et qui devait être mise en œuvre en 2012. Il a noté que le Secrétariat prévoyait de recouvrer environ 8,1 millions d'USD pendant l'exercice biennal en cours, réalisant ainsi l'objectif de 6 millions d'USD d'économies obtenues grâce à un meilleur recouvrement des dépenses – objectif inscrit dans les ajustements apportés au PTB 2012-2013. Le Comité a noté que les renseignements fournis au sujet de la nature et de l'application des deux décisions prises par le Conseil n'étaient pas suffisants. Il a aussi noté que le prélèvement serait appliqué rétroactivement aux projets en cours. Il a noté que le Secrétariat précisait que cette mesure serait réexaminée et qu'elle serait appliquée avec souplesse, et que les doubles facturations éventuelles seraient évitées.

24. Le Comité a rappelé qu'il convenait d'appliquer le mécanisme dans deux cas de figure:

- a) pour le recouvrement des frais variables indirects des services fournis en relation avec le recrutement et la gestion du personnel de projets, lorsque des taux inférieurs aux taux plafonds ont été appliqués aux dépenses d'appui;
- b) pour le recouvrement des frais liés aux services de soutien aux technologies de l'information, aux services de sécurité, et à l'occupation des bureaux par le personnel financé par des fonds extrabudgétaires;
- c) en outre, il a noté que les frais variables étaient traités différemment et que le coût total de l'application des deux mesures pourrait faire passer les dépenses d'appui au-delà du plafond convenu (13 pour cent).

25. Le Comité a noté que pour le premier cas de figure, la mesure n'avait pas encore été mise en œuvre, et que l'on attendait pour ce faire qu'une solution soit mise au point pour garantir le maintien du taux de recouvrement total dans les limites du taux plafond. Dans le second cas de figure, le mécanisme était actuellement mis en œuvre pour le personnel basé au Siège et financé par des fonds extrabudgétaires, afin de recouvrer des frais qui n'étaient pas inclus dans les taux plafonds établis pour les dépenses d'appui.

26. **Le Comité:**

- a) **a souligné qu'il importait de communiquer, en temps utile, aux partenaires fournisseurs de ressources des informations précises sur la mise en œuvre du mécanisme;**
- b) **a approuvé le projet d'ébauche du rapport détaillé sur les dépenses d'appui qui doit être présenté au Comité financier en 2013, et a demandé que celui-ci comporte des informations sur une harmonisation des méthodes de recouvrement des dépenses au sein du système des Nations Unies;**
- c) **a demandé que l'application rétroactive du prélèvement se fasse de manière souple pour les projets en cours et que l'on s'attache à éviter les facturations en double.**

Cadre stratégique révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2014-2017

27. Le Comité s'est félicité du document sur le Cadre stratégique révisé et l'ébauche de Plan à moyen terme 2014-2017. Tout en appréciant les informations détaillées figurant dans le document, le Comité a noté que le PMT et les plans d'action correspondant aux cinq objectifs stratégiques étaient encore en cours d'élaboration et a déclaré attendre avec intérêt la prochaine version. Le Comité a examiné les éléments nouveaux du Cadre stratégique révisé et a indiqué que l'attention voulue devait être portée aux points suivants: le commerce et la réforme des échanges, la gestion durable des ressources naturelles aux fins de la préservation de la biodiversité, le développement des services écosystémiques, et l'augmentation de la production dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, en particulier sous l'objectif stratégique 2.

28. **Le Comité:**

- a) **a noté que le processus de réflexion stratégique lancé par le Directeur général était en bonne voie et qu'il permettait d'asseoir les travaux futurs de l'Organisation sur des bases solides;**
- b) **s'est félicité de l'exposé relatif aux cinq objectifs stratégiques, reconnaissant que ceux-ci correspondaient aux principaux domaines de travail dans lesquels l'Organisation allait concentrer ses efforts en vue de réaliser ses trois grands objectifs;**
- c) **a déclaré attendre avec intérêt l'élaboration plus approfondie, dans le PMT et le Programme de travail et budget 2014-2015, de l'objectif portant sur la qualité, les connaissances et les services techniques, y compris la mise au point d'indicateurs de performance, ainsi que des méthodes de budgétisation et de la gestion matricielle.**

Ressources humaines

Rapport intérimaire sur la mise en application du Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines 2012-2013

29. Le Comité a pris note du rapport intérimaire sur la mise en application du Cadre stratégique et plan d'action pour la gestion des ressources humaines 2012-2013. Tout en reconnaissant les progrès qui ont été accomplis en ce qui concerne l'exécution des principales initiatives et le changement qui est en train d'être apporté à la transformation de la fonction ressources humaines, le Comité a observé que le processus de transformation était toujours en cours.

30. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité de l'amélioration de la présentation du rapport;**
- b) **a constaté que les décisions prises par le Conseil à sa cent quarante-quatrième session (juin 2012) au sujet de la structure et des priorités de la fonction ressources humaines avaient été mises en œuvre et continuaient d'être appliquées;**
- c) **a demandé que des informations complémentaires lui soient communiquées à sa prochaine session ordinaire sur les questions suivantes: i) mesures concrètes visant à réduire les délais de recrutement; ii) répartition géographique des jeunes cadres;**

- iii) avancées sur le plan de la politique de mobilité de l'Organisation et éléments nouveaux; et iv) progrès faits en ce qui concerne les objectifs relatifs à l'équilibre hommes-femmes et à la répartition géographique;
- d) **a demandé un état des lieux sur les politiques relatives aux ressources humaines concernant i) les délégations de pouvoir et ii) l'embauche de retraités, dans l'optique d'un rajeunissement des effectifs, et les procédures révisées applicables à la sélection du personnel, en particulier aux postes de rang élevé.**

Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités)

31. Le Comité:

- a) **a pris note de la recommandation formulée par la Commission de la fonction publique internationale à la suite de l'enquête réalisée en 2012 sur les conditions d'emploi à Rome en ce qui concerne les agents de la catégorie des services généraux, à savoir introduire un barème des traitements révisé comportant une baisse de 9,2 pour cent par rapport au barème actuellement en vigueur, appliqué depuis novembre 2010;**
- b) **a noté que l'application de cette mesure supposerait que pendant une période de transition deux barèmes différents seraient appliqués à Rome dans la catégorie des services généraux;**
- c) **est convenu de transmettre la recommandation de la CFPI à la prochaine session du Conseil (cent quarante-cinquième session) pour qu'il approuve le barème révisé.**

Cadre des systèmes administratifs et informatiques

Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Système mondial de gestion des ressources

32. Le Comité a examiné le document FC147/13, qui donne des informations actualisées sur l'état d'avancement du programme de mise en œuvre du Système mondial de gestion des ressources (SMGR).

33. Le Comité a été informé que le système SMGR était devenu opérationnel comme prévu le 6 novembre 2012, le nouveau système étant utilisé au Siège et dans tous les bureaux régionaux pour le traitement des opérations financières et des opérations relatives aux ressources humaines. Il a pris note des dispositions prévues pour remplacer le système de comptabilité de terrain par le système SMGR dans plus de 100 bureaux, dans le monde entier, d'ici à mai 2013, et pour établir les états financiers selon les normes IPSAS à compter de 2014.

34. Le Comité a pris note des sujets de préoccupation relevés par le Bureau de l'Inspecteur général dans son récent rapport et des mesures que le Secrétariat était en train de prendre. Il a été informé que le module Voyages était devant encore faire l'objet d'un contrôle étroit.

35. À l'issue de deux évaluations du Programme, l'Inspecteur général a confirmé que son bureau s'attachait à apporter un appui au programme SMGR et au conseil d'administration du programme pour identifier les risques et prendre rapidement des mesures pour les atténuer.

36. Ayant examiné les informations présentées, le Comité:

- a) **a félicité le Secrétariat d'avoir assuré avec succès le lancement du système, dans les délais prévus et le cadre budgétaire fixé;**
- b) **a souligné l'importance qu'il y avait à respecter les prochaines échéances, notamment en ce qui concernait les délais d'application des normes IPSAS;**
- c) **s'est félicité des modalités de gouvernance renforcées, et en particulier de l'intégration des cinq représentants régionaux au conseil d'administration du programme;**

- d) **a demandé instamment au Secrétariat de prendre des dispositions lorsqu'un risque était mis en évidence par le Bureau de l'Inspecteur général, et de s'assurer que le système était entièrement stabilisé au cours des mois suivants;**
- e) **a demandé au Secrétariat de lui fournir, à sa prochaine session, un complément d'information sur les coûts et les modalités d'application ultérieurs à la mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne l'application intégrale des normes IPSAS en 2014 et les plans d'évaluation et de suivi de la concrétisation des avantages du système SMGR.**

Contrôle

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes

37. Le Comité a pris connaissance du document FC 147/14, *Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes*, qui résumait les progrès accomplis par l'Organisation sur le plan de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes, en particulier celles découlant du rapport de vérification détaillé pour l'exercice biennal 2008-2009, et qui faisait notamment le point de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes à l'issue de l'examen et de l'évaluation du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement ainsi que des mesures prises suite à l'examen des Accords de siège.

38. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité du rapport, dans lequel les progrès accomplis sur le plan des recommandations sont présentés sous forme de tableau;**
- b) **a exprimé son inquiétude quant à la lenteur de la mise en œuvre;**
- c) **a dit attendre avec intérêt de recevoir un rapport actualisé à sa prochaine session ordinaire, notamment sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport détaillé sur les états financiers de l'exercice 2010-2011;**
- d) **a demandé que les bureaux responsables de l'application des recommandations soient indiqués dans les rapports futurs.**

Communication des rapports de vérification interne

39. Le Comité a examiné le document FC 147/15 dans lequel la Direction a confirmé qu'elle était d'accord pour présenter sur le site internet des représentants permanents une liste des rapports concernés par la politique de communication adoptée et pour la mettre à jour régulièrement pendant l'année, et il a souligné les avantages qu'il y avait à maintenir la politique actuelle, à savoir que les rapports de vérification interne étaient mis à disposition pour lecture seulement. Le Comité a également pris connaissance d'une nouvelle solution qui permettrait aux représentants permanents ou aux personnes désignées par ceux-ci de consulter les rapports à distance via un système sécurisé au lieu de les consulter dans les locaux de l'Inspecteur général. Le Comité a pris note de la nouvelle politique de communication des rapports de vérification interne récemment adoptée par le PAM.

40. **Le Comité:**

- a) **a approuvé la proposition du Directeur général relative à la modification de la politique actuelle de communication des rapports de vérification du Bureau de l'Inspecteur général qui consistera à afficher sur le site internet des représentants permanents la liste des rapports visés et à mettre périodiquement la liste à jour;**
- b) **a approuvé la proposition du Directeur général, à savoir créer un site internet sécurisé qui faciliterait la mise en œuvre de la politique actuelle de consultation des rapports « en lecture seule » du fait que les représentants ou les personnes désignées par ceux-ci pourraient consulter les rapports à distance, sans cependant pouvoir les télécharger, ni les faire suivre, les imprimer ou les copier; ce nouveau système**

- évitera aux intéressés de se rendre dans les locaux du Bureau de l'Inspecteur général pour consulter les rapports;
- c) **a noté** qu'en ce qui concerne les futures propositions de modification de la politique de communication des rapports du Bureau de l'Inspecteur général, il convenait de continuer de bien faire la distinction la vérification interne et la vérification externe de l'Organisation, afin d'éviter que leurs fonctions respectives ne se confondent;
 - d) **a demandé** au Secrétariat de rassembler des informations sur les politiques de communication des rapports de vérification appliquées par d'autres organismes des Nations Unies, de les analyser et de lui présenter les résultats de cette analyse à sa prochaine session ordinaire.

Politique de protection des fonctionnaires et collaborateurs qui dénoncent des irrégularités

41. Le Comité a pris note du document FC 147/16, qui soulignait les progrès accomplis par l'Organisation en matière de mise en œuvre de la politique de protection des fonctionnaires et collaborateurs qui dénoncent des irrégularités. Le Comité s'est aussi demandé, à la lumière de l'expérience, s'il convenait encore que le Bureau de l'Inspecteur général procède à un examen préliminaire des plaintes pour représailles et enquête à leur sujet, étant donné que la pratique était différente dans d'autres organismes des Nations Unies.

42. Le Comité:

- a) **notant** que la politique de protection des fonctionnaires et collaborateurs qui dénoncent des irrégularités était récente, et que l'expérience du Bureau de l'Inspecteur général dans sa mise en œuvre était encore limitée, est convenu qu'il était prématuré de transférer à une autre autorité compétente la responsabilité de l'examen préalable des plaintes déposées dans le cadre de cette politique, et que cette question devait être gardée à l'examen;
- b) **a approuvé** les propositions du Bureau de l'Inspecteur général, qui souhaite poursuivre son action de sensibilisation sur la politique de protection, au sein de l'Organisation, tant au Siège que sur le terrain.

Fréquence des rapports du Comité de vérification de la FAO

43. Le Comité a pris note du document FC 147/17 et a débattu de la question de savoir s'il convenait de modifier le calendrier ou la fréquence des rapports qui lui étaient adressés sur les conclusions et les recommandations du Comité de vérification de la FAO et sur la suite donnée aux recommandations.

44. Le Comité:

- a) **a confirmé** de nouveau qu'il souhaitait recevoir tant le rapport annuel de l'Inspecteur général que celui du Comité de vérification de la FAO à sa session de printemps, de sorte qu'il puisse examiner ces deux rapports de contrôle en même temps;
- b) **a encouragé** la pratique suivie couramment, lors de la présentation d'une copie du rapport du Comité de vérification de la FAO au Comité financier, consistant à y joindre les observations écrites du Directeur général, dans lesquelles le point pourrait être fait sur l'état d'avancement des mesures prises concernant les questions traitées dans les rapports à l'examen et le cas échéant dans les rapports précédents;
- c) **est convenu** que le Comité financier pourrait décider au cas par cas, selon la nature des questions traitées dans les rapports du Comité de vérification de la FAO, s'il y avait lieu de demander au Secrétariat de faire de nouveau le point des mesures prises, lors d'une session qui précéderait la publication du rapport suivant.

Mandat du Comité de vérification de la FAO

45. Le Comité a examiné le document FC 147/18, qui présentait les propositions d'actualisation du mandat du Comité de vérification de la FAO. Il a été informé que le Bureau de l'Inspecteur général avait apporté des contributions professionnelles à l'élaboration de ces propositions, qui avaient été approuvées par l'Inspecteur général.

46. **Le Comité:**

- a) **a pris note du fait que les propositions de modification du mandat avaient été entérinées par l'Inspecteur général et le Comité de vérification, et approuvées par le Directeur général;**
- b) **a également pris note de la proposition d'actualisation du mandat, sous réserve que ce texte soit encore révisé afin i) de modifier les conditions d'admissibilité des membres de manière qu'ils soient sélectionnés sur la base de leur expérience et de leurs qualifications en tant que cadres de haut niveau dans le domaine de la vérification ou des enquêtes; ii) d'appliquer la limite de deux ans uniquement aux retraités du Secrétariat de la FAO, la mention relative aux anciens membres des Représentations permanentes étant supprimée et iii) de supprimer la référence aux dispositions permettant au Directeur général de désigner un point focal pour la communication des résultats des délibérations du Comité;**
- c) **a demandé au Secrétariat d'étudier des solutions autres que celles consistant à ce que l'Inspecteur général fasse office de secrétaire du Comité de vérification et à appliquer la politique de déclaration de situation financière aux membres du Comité de vérification, et a demandé qu'il soit fait plus expressément mention des rapports du Comité de vérification aux organes directeurs;**
- d) **a demandé également au Secrétariat de lui fournir pour approbation, à sa prochaine session ordinaire, en 2013, une version révisée du mandat du Comité de vérification qui soit conforme à ses recommandations;**
- e) **a encouragé l'engagement constant de l'Inspecteur général à travailler avec le Comité de vérification pour mettre à jour le mandat dans le droit fil des pratiques optimales et des normes internationales.**

Charte du Bureau de l'Inspecteur général

47. Le Comité a examiné le document FC 147/19 et débattu de la proposition d'actualisation de la Direction concernant la Charte du Bureau de l'Inspecteur général, notant que l'objectif premier de la mise à jour était d'ajouter les informations qui, suite aux récentes modifications des normes internationales applicables à la pratique professionnelle de l'audit interne, devaient figurer dans les chartes de vérification interne. Ces informations supplémentaires avaient trait à la définition de la vérification interne et des services d'assurance et de conseil qui s'y rapportent, à la confirmation annuelle d'indépendance au sein de l'Organisation, aux rapports sur la situation des recommandations antérieures découlant de la vérification interne et aux rapports sur l'assurance qualité indépendante de la fonction de vérification. Elles étaient conformes aux définitions et pratiques en vigueur, déjà adoptées par le Bureau de l'Inspecteur général.

48. **Le Comité:**

- a) **a pris note du fait que l'Inspecteur général, le Comité de vérification et le Directeur général avaient déjà entériné les changements proposés;**
- b) **a retenu que la Charte actualisée entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2013;**
- c) **a recommandé que la mention du Directeur général et du Comité de vérification comme destinataires des rapports, figurant au paragraphe 21 de la Charte, soit modifiée;**
- d) **a recommandé que le paragraphe 30 de la Charte soit modifié de manière à indiquer que des moyens permettant uniquement de consulter en ligne, de manière sécurisée, les rapports d'audit et ceux relatifs aux enseignements tirés des enquêtes seraient**

- proposés pour ne pas obliger les intéressés à se rendre au Bureau de l'Inspecteur général pour ce faire;
- e) **a approuvé**, sous réserve qu'il soit procédé aux changements susmentionnés, la proposition d'actualisation de la Charte;
 - f) **a demandé** à l'Inspecteur général de suivre constamment l'évolution des normes et des pratiques optimales au niveau mondial et de proposer des modifications de la Charte en conséquence.

Examen des organes statutaires relevant de l'article XIV ayant pour objet de permettre à ceux-ci d'exercer une plus grande autorité financière et administrative tout en restant dans le cadre de la FAO

49. Le Comité a examiné dans ses grandes lignes le document FC 147/20, intitulé *Examen des organes statutaires relevant de l'Article XIV en vue de leur permettre d'exercer une plus grande autorité financière et administrative tout en restant dans le cadre de la FAO*, qui avait également été présenté au Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et au Comité du Programme. Il a pris note du compte rendu des délibérations du CQCJ, présenté dans le document FC 147/20 Add.1. Le Comité a pris acte du fait que cette question était à l'examen depuis 2009, en application du Plan d'action immédiate (PAI), et qu'elle était complexe, les organes relevant de l'Article XIV de l'Acte constitutif ayant des caractéristiques diverses, et les Membres étant partagés quant au degré d'autonomie qui devait être conféré à ces organes.

50. **Le Comité:**

- a) **a noté** que la Direction lui rendrait compte de la suite donnée aux délibérations du CQCJ, à sa session du printemps 2013;
- b) **a noté** que certains Membres avaient soumis des observations écrites sur le document FC 147/20, qui seraient examinées par la Direction;
- c) **a demandé** à la Direction de lui donner de plus amples informations sur les principales caractéristiques statutaires, administratives et financières des différents organes relevant de l'Article XIV, afin qu'il puisse examiner les propositions formulées pour les différents organes;
- d) **a décidé** de réexaminer la question en détail à sa session du printemps 2013.

État d'avancement du programme relatif à la déclaration de situation financière

51. Le Comité a examiné le document FC 147/21 – *État d'avancement du programme relatif à la déclaration de situation financière* et a noté que le programme de la FAO relatif à la déclaration de situation financière était fondé sur le programme type mis en œuvre par le secrétariat et d'autres fonds et programmes des Nations Unies, et que le choix de la société de conseil qui avait été chargée d'examiner les questionnaires était conforme à celui qui avait été fait par d'autres institutions dont le siège est à Rome.

52. **Le Comité:**

- a) **s'est déclaré** satisfait des progrès réalisés dans l'adoption du programme;
- b) **a demandé** que des rapports intérimaires sur la mise en œuvre du programme relatif à la déclaration de situation financière lui soient présentés à ses futures sessions.

Amendements proposés aux articles XXXVII et XL du Règlement général de l'Organisation

53. Le Comité s'est penché sur le document FC 147/22, *Propositions de modifications à apporter aux articles XXXVII et XL du Règlement général de l'Organisation*, qui avait été examiné par le CQCJ et le Conseil. Il a fait observer qu'à sa cent quarante-troisième session (mai 2012), dans le cadre de l'analyse des répercussions financières des propositions, à laquelle il procédait conformément à sa mission, il avait demandé au Secrétariat de fournir des informations financières exhaustives sur les

moyens qui devaient être mis à la disposition d'un nouveau directeur général entre son élection et sa prise de fonctions.

54. **Le Comité:**

- a) **a décidé** que la question pourrait être traitée dans le cadre de l'élaboration du Programme de travail et budget, sachant qu'à l'avenir le délai entre l'élection et la prise de fonctions ne dépasserait sans doute pas six semaines;
- b) **a approuvé** les amendements proposés au Règlement général de l'Organisation et les a transmis au Conseil, qui doit ensuite les communiquer à la Conférence.

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

Programme de travail pluriannuel du Comité financier pour 2010-2013

55. **Le Comité:**

- a) **a accueilli favorablement** la version actualisée du Programme de travail pluriannuel et s'est félicité de la qualité du document présenté;
- b) **a demandé** qu'une mise à jour soit préparée pour sa prochaine session ordinaire; celle-ci devait contenir les nouveaux amendements d'ordre rédactionnel suggérés par le Comité lors de l'examen du document.

Recommandations du Comité financier non encore appliquées: situation

56. **Le Comité:**

- a) **a accueilli favorablement** le document actualisé sur la situation concernant ses recommandations non encore appliquées;
- b) **a demandé** que le document précise les dates prévues pour les mesures qui lui seront présentées lors de futures sessions.

Méthodes de travail du Comité financier

57. Le Comité a fait observer que pour atteindre ses cibles et objectifs globaux il était important qu'il revoie constamment ses méthodes de travail. À cet égard, il a débattu d'un certain nombre d'idées, notamment l'utilisation d'outils issus des technologies de l'information pour faciliter l'examen de la documentation, des consultations informelles entre ses membres et avec le Secrétariat entre les sessions, les modalités de visites des membres du Comité sur le terrain, et l'approche à adopter pour l'examen des points de l'ordre du jour qui sont également traités lors de la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du programme.

58. **Le Comité:**

- a) **était favorable** à un examen de la possibilité d'organiser des visites thématiques de ses membres sur le terrain, dans les bureaux décentralisés et les unités du Siège qui sont pertinents du point de vue de son mandat, ce qui permettrait de l'aider et de l'orienter dans ses travaux;
- b) **a demandé** au Secrétariat d'envisager l'adoption d'outils informatiques de nature à faciliter l'examen de la documentation par ses membres;
- c) **a adhéré** au principe de consultations informelles entre ses membres et avec le Secrétariat entre les sessions pour préparer les sessions suivantes;
- d) **a demandé** au Secrétariat d'indiquer clairement, dans les documents devant être soumis à la fois au Comité financier et à la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du programme, quelles questions devaient être examinées par lui et quelles questions devaient être examinées par la Réunion conjointe.

Autres questions

Date et lieu de la cent quarante-huitième session

59. Le Comité a été informé que sa cent quarante-huitième session se tiendrait à Rome du 18 au 22 mars 2013.

Sélection et nomination du Commissaire aux comptes: situation

60. Le Comité a noté que des dispositions avaient été prises pour que les propositions soient examinées en novembre 2012 par un groupe de travail composé de membres du Comité financier et chargé de déterminer combien de propositions il conviendrait d'inscrire sur une liste restreinte. Les soumissionnaires retenus devaient être invités à prendre la parole devant le Comité financier à sa cent quarante-huitième session (mars 2013).

ANNEXE I - Documents d'information

- État des contributions mises en recouvrement et des arriérés (FC 147/INF/2)
- Comptes vérifiés – Mutuelle de crédit de la FAO 2011 (FC 147/INF/3)
- Rapports du Corps commun d'inspection:
 - État de préparation des organismes des Nations Unies en vue de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) (JIU/REP/2010/6) (FC 147/INF/5)
 - Examen de la gestion globale des risques dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2010/4) (FC 147/INF/6)
 - Examen des services médicaux des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2011/1) (FC 147/INF/7)
 - Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies: État d'avancement de la mise en œuvre (JIU/REP/2011/4) (FC 147/INF/8)